

## PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIÈRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,  
ET LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE, de 14h30 à 16h30 sur place, outre temps lié à l'organisation préalable,  
à la collecte des informations et à la rédaction du P.-V.**

**À LA REQUÊTE DE :**

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT-FULGENT**, société coopérative de crédit à capital variable et responsabilité limitée, immatriculée au RCS de la Roche sur Yon sous le n°786458422, dont le siège est à SAINT-FULGENT (85250) - 1, rue des Glaïeux, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice y domiciliés en cette qualité.

Je, **Nicolas DAMOUR**, Huissier de Justice associé de la SASU « DAMOUR & Associés », titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de LA ROCHE SUR YON (Vendée), dont le siège est établi 3, rue Legagneux - 85500 LES HERBIERS, soussigné,

**Agissant en vertu :**

De la copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 29 décembre 2005 par Maître Michel CAILLEAUD, notaire associé à Pouzauges, et contenant prêt par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT FULGENT à : PRET INDISSIMMO d'un montant de 157.000 € pour une durée de 15 années au taux de 3.15% l'an (TEG annuel au taux de 3.17%), remboursable en 180 échéances mensuelles de 1.119,14 €, la première échéance au plus tard le 5 février 2006 et la dernière au plus tard le 5 janvier 2021.

Et enfin au visa de l'article R.322-1 du Code des procédures civiles d'exécution,

**Et faisant suite à :**

Un commandement de payer signifié par acte du 27 juillet 2021,

Ledit commandement étant resté vain à l'expiration du délai de huit jours impartis à la partie saisie pour s'acquitter de sa dette,

Je me suis déplacé ce jour à 14h30 au 7, rue des Vergers à LA MEILLERAIE TILLAY (85), où j'ai dressé le présent procès-verbal de description.

--oOo--



Accès aux locaux et conditions de l'intervention

ont été convoqués par LRAR du 8 septembre 2021.

N'ayant pas eu de confirmation de leur présence et de l'absence d'obstruction à l'exécution de la mission, je me suis déplacé assisté de MM. Thierry NEVEU et Alain CHEVALIER, témoins, et de Monsieur Marc ABINAL, serrurier.

Les diagnostics d'usage ont été dressés ce jour par M. Hervé FRAVALO, société ADEPT DIAG 44 (réseau Agenda). Le tout est annexé au présent P.-V.

Aucune porte n'est verrouillée ; personne n'est présent sur place.

--oOo--



**Identification des biens**

Il s'agit d'un ensemble en R+1, divisé en trois logements distincts ; avec cour sur le devant et jardin à l'arrière. Des dépendances sont construites sur les côtés de la cour avant.







Le tout figurant au cadastre sous les n° AH 501 (pour 1.010 m<sup>2</sup>) et AH 721 (pour 753 m<sup>2</sup>) :





Doute quant à la dépendance Nord Est

Sur place, cette dépendance forme un tout : elle comprend, sous la même charpente, un préau et un local ceint de murs en maçonnerie. Alors que, selon le cadastre ci-dessus, elle serait divisée en deux parties assises l'une sur 721 (comprise dans la saisie), l'autre sur 722 (non-comprise dans la saisie).

De plus, le positionnement du coffret concessionnaire (habituellement implanté en limite de propriété) renforce les interrogations :

- la construction sur 722 a-t-elle été démolie et le cadastre n'aurait pas été mis à jour ?
- la division cadastrale est bien conforme à la réalité mais la construction 722 a été accaparée par l'occupant de 721 ?

**Renseignements d'urbanisme**

En réponse à ma demande de renseignements du 28 juillet 2021, la mairie m'a, le 11 août 2021 :

- Transmis le CU reproduit ci-dessous :

<b>COMMUNE DE LA MEILLERAIE-TILLY</b>	<b>CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE</b>						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><i>Référence dossier:</i></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">                 Type de demande : <b>Certificat d'urbanisme d'information</b>                  Déposée le : <b>25/06/2021</b>                  Par :                  Demeurant à :             </td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><b>N° CU 085 140 21 P0027</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">                 Sur un terrain sis : <b>LE BOURG 140 AH 502, 140 AH 721</b> </td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Superficie : 1763 m<sup>2</sup></b></td> </tr> </table>	<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>	<i>Référence dossier:</i>	Type de demande : <b>Certificat d'urbanisme d'information</b> Déposée le : <b>25/06/2021</b> Par : Demeurant à :	<b>N° CU 085 140 21 P0027</b>	Sur un terrain sis : <b>LE BOURG 140 AH 502, 140 AH 721</b>	<b>Superficie : 1763 m<sup>2</sup></b>	
<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>	<i>Référence dossier:</i>						
Type de demande : <b>Certificat d'urbanisme d'information</b> Déposée le : <b>25/06/2021</b> Par : Demeurant à :	<b>N° CU 085 140 21 P0027</b>						
Sur un terrain sis : <b>LE BOURG 140 AH 502, 140 AH 721</b>	<b>Superficie : 1763 m<sup>2</sup></b>						

**Le Maire au nom de la Commune,**

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé à LE BOURG (cadastré 140 AH 502, 140 AH 721), présentée le 25/06/2021 par , et enregistrée par la mairie de La Meilleraie-Tilly sous le numéro CU 085 140 21 P0027 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 14 janvier 2020,

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal susvisé.

**CERTIFIE**

**Article UN**

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique

**Article DEUX**

Zone(s) et coefficient(s) d'Occupation des Sols :

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal susvisé : Zone : U,

Par arrêté préfectoral n°08-DDE-175 en date du 19 juin 2008, l'ensemble des communes du département de la Vendée a été déclaré contaminé par les termites ou susceptible de l'être à court terme ; toutes dispositions doivent être prises par les constructeurs pour protéger les bâtiments contre les termites et autres insectes xylophages.

La totalité du département est classée en zone de sismicité modérée suite au décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 ; des règles parasismiques doivent être prises en compte lors de la construction de nouveaux bâtiments conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».



**Article TROIS****Prescriptions d'urbanisme :**

Zone de préemption au bénéfice de la Commune  
ER 10 liaison douce entre rue des Vergers et de l'Ageuse  
Zone OAP thématique lisière urbaine

Tous biens immobiliers (bâti ou non) à usage économique, touristique et de loisirs sont soumis au droit de préemption de la communauté de communes du Pays de Pouzauges

**Article QUATRE**

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable.

- Taxe d'Aménagement (TA)
- Redevance d'archéologie préventive (RAP)

**Article CINQ**

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis de construire ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

**Participations susceptibles d'être exigées à l'occasion de l'opération :**

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° e) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (articles L. 1331-7 du code de la santé publique).

La Mellerie-Tillay, le 27 juillet 2021

Le Maire,  
Eric BERNARD



- **Et indiqué** que : « Ces parcelles sont situées en zone U du PLUi, entrant donc dans le champs d'application d'un droit de préemption urbain. Elles sont impactées également par l'Emplacement Réserve n° 10, au bénéfice de la Commune, pour une superficie de 895 m<sup>2</sup>. » et m'a remis à l'appui le plan correspondant à cet emplacement réservé :

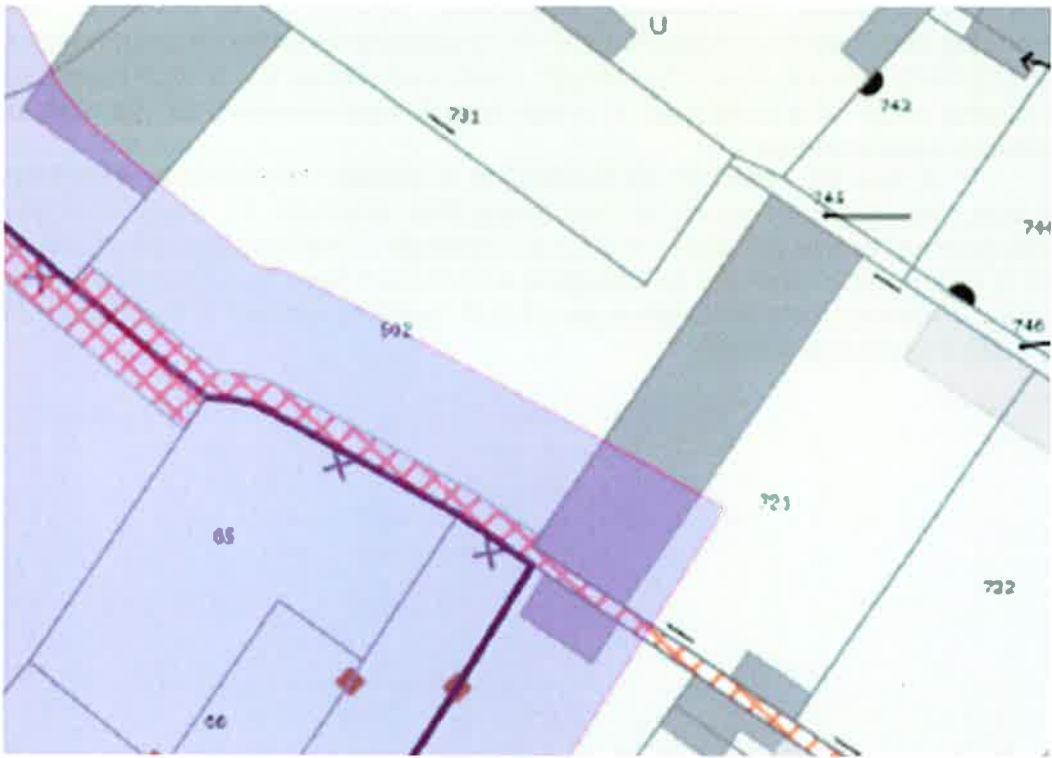




CC Pays de Pouzauges - Modèle GéoVendée



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



**Servitudes**

- D'utilité publique : voir indications mairie ci-dessus.
- De droit privé : telles sont les mentions an page 16 de l'acte de propriété du 29 septembre 2005 :

**3°/Sur les servitudes :**

- Qu'il n'a créé ni laissé acquérir aucune servitude sur le **BIEN** vendu et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune autre que celles éventuellement indiquées au présent acte.

A titre de rappel de servitudes, il est ici précisé qu'aux termes de l'acte d'apport reçu par Maître CADIET, Notaire à POUZAUGES, le 26 mars 1996, ci-après énoncé en l'origine de propriété, il a été stipulé ce qui suit littéralement transcrit :

**" RAPPEL DE SERVITUDES**

" A titre de rappel de servitudes, Monsieur CHAUVET, ès-qualité, fait ici observer qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean DUPONT, notaire susnommé, le 16 mars 1976, publié à la conservation des hypothèques de FONTENAY-LE-COMTE le 3 mai 1976, volume 5662, n° 9, contenant vente par l'Association d'Education Populaire "PATRONAGE SAINT MARTIN", au profit de

, demeurant à la Petite Vinatière, commune de LA MEILLERAIE-TILLAY, d'une parcelle de terrain sise commune de LA MEILLERAIE-TILLAY, lieudit "Le Bourg", cadastrée section AH n° 501 pour deux ares et quatre vingt cinq centiares, il a été stipulé textuellement ce qui suit au titre "conditions particulières" :

" A titre de condition particulière et expresse, l'Association venderesse se réserve expressément au profit des immeubles réservés (n° 502) sur l'immeuble présentement vendu (n° 501) un droit de passage d'une canalisation souterraine de tout à l'égout pour rejoindre le collecteur se trouvant dans le lotissement communal. Cette canalisation sera entretenue par l'A.E.P. qui fera installer à ses frais, un regard de visite à chaque extrémité. "



**Réseaux**

La construction est raccordée au réseau électrique.

Pas de production autonome.

Aucune information disponible quant à la conformité du raccordement au réseau d'eaux usées collectif.

La maison est raccordée au réseau public d'alimentation en eau potable.

**Chauffage – Ventilation – Eau chaude**

Voir indications pour chaque logement.

**Travaux susceptibles d'être couverts par une garantie décennale en cours**

Aucune information disponible.

**Conditions d'occupation**

La maison de gauche est inhabitée.

La maison de droite est encombrée de mobilier, mais inhabitée.

La maison du milieu, même si l'intérieur est à l'état de taudis, est vraisemblablement occupée (le nom figure sur la boîte aux lettres).



## 1. Maison de gauche

### 1.1. Rez-de-chaussée

#### Couloir

Carrelage sale.

Enduit et papier-peint des parois sales.

Peinture du plafond sale.

#### Équipements :

- Porte d'entrée menuiserie PVC, avec oculus double vitrage, sans poignées.
- Un plafonnier.







## Double pièce de gauche

Carrelage sale.

Peinture sur toile de verre et lambris PVC sales.

Peinture du plafond sale.

### Équipements :

- Pas de porte dans les bâtis ouvrant sur l'entrée.
- Une fenêtre sur rue, PVC deux ouvrants, défendue par un volet roulant à manivelle.
- Une fenêtre sur jardin, PVC deux ouvrants, défendue par un volet roulant à manivelle.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Deux plafonniers.





Cuisine

Carrelage de sol sale.

Enduit des parois sale.

Boursoufflures d'humidité au pied du mur côté logement voisin.

Peinture du plafond sale.

## Équipements :

- Pas de porte sur les bâtis.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, défendue par un volet roulant à manivelle.
- Tableau TGBT.
- Un évier en grès émaillé blanc, deux bacs, sur meuble bas, vétustes.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Placards aménagés dans l'épaisseur du mur côté logement du milieu.





**EXPÉDITION**



Arrière-cuisine

Carrelage de sol sale.

Enduit et lambris des parois sales.

Peinture du plafond sale.

Équipements :

- Un placard sous la volée de l'escalier.
- Une porte PVC menuiserie PVC, oculus et imposte double vitrage, sans poignées. Persiennes PVC extérieures en mauvais état.
- Un plafonnier.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Arrivée + évacuation eau froide machine à laver.



**EXPÉDITION**



### Toilettes

Carrelage sale.  
Lambris PVC des parois sale.  
Peinture du plafond sale.

#### Équipements :

- Porte de communication revêtue de peinture moisie.
- Une cuvette WC.
- Un vasistas menuiserie PVC, double vitrage.

### **1.2. Étage**

#### Cage d'escalier

Escalier avec garde-corps sur trémie, sales.  
Papier-peint et enduit des parois sales.  
Parquet massif du palier très sale.

#### Équipements :

- Plafonnier.
- Trappe accès aux combles.
- Un châssis fixe PVC, double vitrage.









Chambre 1 à gauche

Parquet massif sale.

Peinture sur toile de verre des parois et du plafond en mauvais état.

**Équipements :**

- Porte palière sans poignées, revêtue de peinture moisie.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, avec volet roulant à manivelle.
- Un plafonnier.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Un convecteur.







Chambre 2 sur rue

Parquet massif sale.

Peinture sur toile de verre des parois et du plafond en mauvais état.

**Équipements :**

- Porte palière revêtue de peinture moisie.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, avec volet roulant à manivelle.
- Un plafonnier.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Un convecteur.





Salle de bains

Revêtement de sol PVC en mauvais état.  
Lambris PVC des parois partiellement arraché.  
Peinture du plafond sale.

## Équipements :

- Porte de communication sans poignées, peinture sale.
- Un meuble vasque en mauvais état.
- Une baignoire en mauvais état.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage.
- Une bouche de ventilation.
- Un plafonnier.
- Un convecteur.







Chambre 3 sur rue

Revêtement sol PVC en mauvais état.

Peinture sur toile de verre en mauvais état. Travaux d'isolation inachevés.

Dalles isolantes en plafond en mauvais état. Plafond (briques) partiellement éventré.

**Équipements :**

- Porte de communication avec poignées, peinture moisie.
- Convecteur déposé.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, défendue par un volet roulant.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Un plafonnier.





Chambre 4 sur jardin

Parquet massif sale.

Peinture sur toile de verre des parois et du plafond sale.

Équipements :

- Porte de communication sans poignées, peinture moisie.
- Une fenêtre deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, défendue par un volet roulant.
- Un plafonnier.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Un convecteur.







**1.3. Jardin**

A l'avant comme à l'arrière, il est partagé avec la maison du milieu.

Le tout est à l'abandon.

Un étroit passage court derrière les dépendances Sud et relie la rue au jardin arrière.









## 2. Maison du milieu

### 2.1. Rez-de-chaussée

#### Séjour

Carrelage de sol sale, plusieurs carreaux fendus.

Peinture et lambris sales.

Boursouflures d'humidité au pied de la paroi côté maison de gauche.

Dalles isolantes sur entrevous du plancher haut, sales.

#### Équipements :

- Porte d'entrée menuiserie PVC, double vitrage cassé, en état de fonctionnement.
- Porte d'accès au jardin, menuiserie PVC, double vitrage, en état de fonctionnement.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Un poêle à bois FREEPOINT.
- Colonne TGBT.
- Coin cuisine avec évier deux bacs, robinetterie, en mauvais état.
- PAC extérieure pour unité murale intérieure (fonctionnement incertain).









Chambre

Revêtement PVC imitation parquet en mauvais état.

Papier-peint des parois usagé.

Dalles isolantes sur entrevous, sales.

Équipements :

- Porte de communication sur le séjour sans poignées.
- Fenêtre (haute) menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage cassé.
- Pavés de verre d'éclairage sur le séjour.
- Réseaux et appareillages électriques en place.







## 2.2. Étage

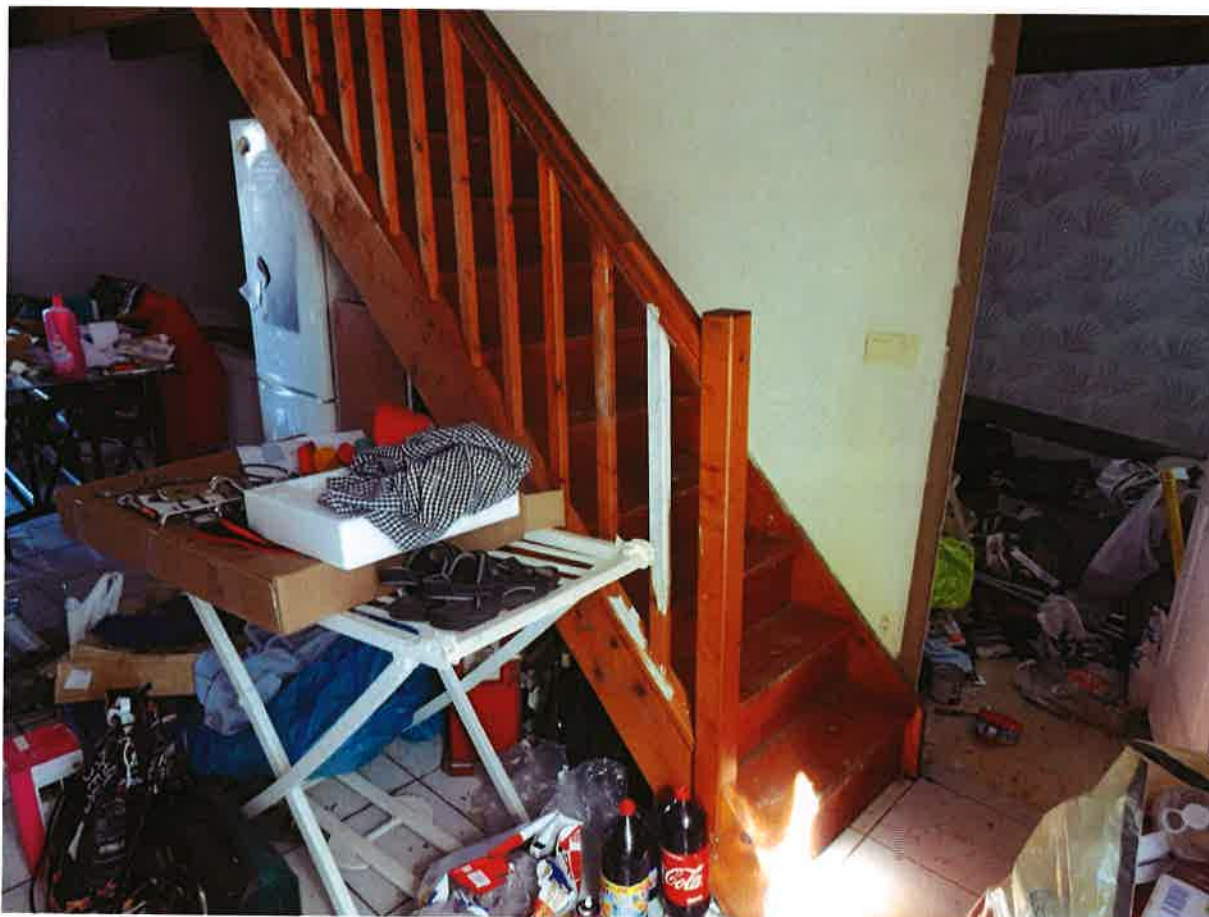
### Cage d'escalier et palier haut

Escalier droit avec garde-corps et rampe. Pas de garde-corps sur le palier haut.

Revêtement PVC imitation parquet sale.

Enduit des parois sale.

Dalles isolantes plafond sales.





1<sup>ère</sup> chambre à droite

Parquet stratifié sale.

Peinture des murs sale.

Dalles isolantes au plafond sales, pour partie décollées.

**Équipements :**

- Porte de communication avec poignées, revêtue de peinture sale
- Un convecteur électrique.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage, sur allège fixe vitrée et pleine.
- Un volet roulant à manivelle.







2<sup>ème</sup> chambre (sur jardin)

Parquet stratifié sale.

Peinture des murs sale.

Dalles isolantes au plafond sales, pour partie décollées.

Équipements :

- Porte de communication avec poignées, revêtue de peinture sale
- Un convecteur électrique.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage. Un volet roulant à manivelle.





3<sup>ème</sup> chambre (sur jardin)

Parquet stratifié sale.

Peinture des murs sale.

Dalles isolantes au plafond sales, pour partie décollées.

**Équipements :**

- Porte de communication avec poignées, revêtue de peinture sale
- Un convecteur électrique.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage. Un volet roulant à manivelle hors-service.







Toilettes

Revêtement PVC sale.

Lambris PVC des parois sale.

Dalles isolantes au plafond sales.

Équipements :

- Porte de communication avec poignées, revêtue de peinture sale.
- Une cuvette WC.
- Un éclairage en applique.
- Une bouche de VMC.



## Salle de bains

Parquet en mauvais état.

Lambris PVC des parois et du plafond sale, pour partie démonté.

### Équipements :

- Porte dégonflée.
- Châssis fixe d'éclairage, vitrage simple, cassé.
- Un ballon d'eau chaude.
- Cabine de douche démontée.
- Meuble deux vasques avec robinetterie, dont une raccordée.







**2.3. Jardin**

Jardins (avant et arrière) communs avec la maison de gauche.

Le tout à l'abandon.







### 3. Maison de droite

#### 3.1. Rez-de-chaussée

##### Séjour

Parquet stratifié en mauvais état.

Lambris et peinture des parois et de la sous-face de plancher sales.

##### Équipements :

- Porte d'entrée deux ouvrants, menuiserie PVC, double vitrage, en état de fonctionnement.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Tableau TGBT.
- Porte d'accès au jardin menuiserie PVC, double vitrage, sans poignées.
- Coin cuisine comprenant meuble bas avec évier deux bacs, meuble haut, crédence inachevée.
- Une PAC extérieure (fonctionnement incertain).











Chambre au RDC

Parquet stratifié sale.

Peinture des murs et de la sous-face de plancher sale.

Équipements :

- Porte de communication sans poignées.
- Une fenêtre (haute) menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage.
- Réseaux et appareillages électriques en place.





### 3.2. Étage

#### Cage d'escalier et palier haut

Escalier droit sans garde-corps ni rampe.

Parquet stratifié du palier sale.

Lambris partiel et peinture des parois, du plafond, et dalles isolantes sales.

Un plafonnier.







1<sup>ère</sup> chambre (à gauche)

Parquet stratifié sale.

Peinture des parois sale.

Dalles isolantes au plafond sales.

Plafond partiellement éventré.

**Équipements :**

- Porte palière sans poignées.
- Trappe d'accès aux combles manquante ; isolation répandue dans la pièce.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage, sur allège vitrée fixe. Un volet roulant à manivelle.





Chambre 2 sur jardin

Parquet stratifié sale.

Peinture des parois sale.

Dalles isolantes au plafond sales.

**Équipements :**

- Porte de communication sans poignées.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage, sur allège vitrée fixe. Un volet roulant à manivelle.







Chambre 3 sur jardin

Parquet stratifié sale.

Peinture des parois sale.

Dalles isolantes au plafond sales.

Équipements :

- Porte de communication sans poignées.
- Réseaux et appareillages électriques en place.
- Une fenêtre menuiserie alu, deux ouvrants coulissants, double vitrage, sur allège vitrée fixe. Un volet roulant à manivelle.





Toilettes

Parquet stratifié sale.

Lambris PVC parois et plafond sale.

Équipements :

- Porte de communication en mauvais état.
- Sanibroyeur.
- Eclairage en applique.



Salle d'eau

Parquet stratifié sale.

Lambris PVC des parois sale.

Plafond éventré : isolant répandu dans la pièce.

Équipements :

- Porte palière en état de fonctionnement.
- Un petit vasistas menuiserie PVC, double vitrage, en état de fonctionnement.
- Une cabine de douche.
- Un ballon à accumulation.
- Un lavabo sur meuble bas en mauvais état.







### 3.3. Jardin

À l'arrière, le jardin se résume à une petite cour avec abri en bois.

À l'avant, portion de terrain affectée à ce logement, délimitée par le muret côté logement du milieu.

Le tout à l'abandon.







#### 4. Façades et couvertures

Les ravalements sont état moyen, sans dégradation majeure.

Le manque de recul et la présence de grands arbres empêche une visibilité suffisante sur les couvertures. Il apparaît toutefois que la maison de gauche est couverte d'ardoises et que les deux autres le sont de tuiles. Le tout en mauvais état d'entretien. Tandis que la zinguerie des descentes d'EP est en meilleur état apparent.

#### 5. Dépendances

##### 5.1. Dépendance à gauche du terrain

Construction en pierres et parpaings. Charpente bois et couverture tuiles sur plaques ondulées de fibrociment.

En mauvais état d'entretien. Impénétrable vu l'encombrement.







## **5.2. Garage adossé à la maison de gauche**

Élévation en parpaings avec charpente en poutrelles métalliques supportant deux rampants couverts de plaques de fibrociment.

Un ballon de production d'eau chaude est fixé au mur côté logement.

L'encombrement empêche d'y pénétrer et d'y dresser des constatations plus précises.











### 5.3. Dépendance à droite du terrain

Il s'agit d'un préau abritant sous la même charpente et le même plan de couverture une pièce accessible par une porte donnant sous ce préau.

La couverture tuiles repose sur des plaques ondulées de fibrociment. L'ensemble est en bon état général.

Trait caractéristique de cette propriété, le terrain situé devant cette dépendance est envahi d'objets hétéroclites et de déchets de chantier.







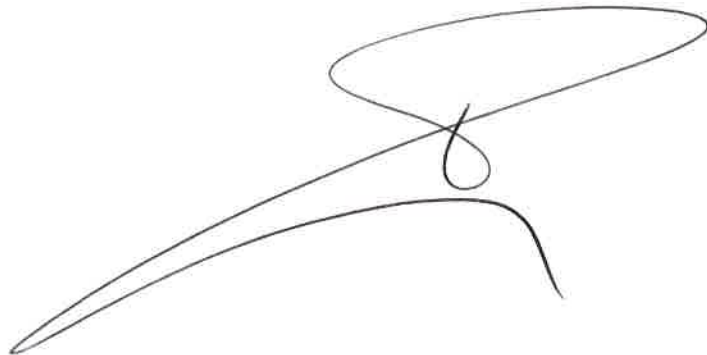




Telles ont été mes constatations.

J'atteste que les photographies numériques illustrant cet acte ont été prises et insérées par mes soins, qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune correction ou modification susceptible d'altérer la fidélité et la sincérité des situations observées.

Et de tout ce que dessus, agissant conformément à l'article R. 322-1 du CPCE, j'ai fait et rédigé le présent Procès-Verbal de description, sur quatre-vingts pages outre les annexes, chacune revêtue en original du cachet de mon Étude, pour servir et valoir ce que de droit.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.